



Commune d'Avully

**Séance du Conseil municipal du jeudi 15 octobre 2020, salle St-Gervais
Procès-verbal n°290**

Présent-e-s : M. Mickael Batista da Silva (président)
M. Sylvain Fuser (vice-président)
Mme Corinne Maison (secrétaire)

Mme Magali Besse Giorgi
M. Frédéric Bieri
Mme Deborah Brindley
Mme Mitzi Carmona
M. Stéphane Deléchat
Mme Natacha Gonzalez
Mme Verena Jendoubi
Mme Eva Keifflin
Mme Ana Ménétrety
Mme Nina Rime
M. Pierre Sutter

Excusé : M. Didier Maison

Exécutif : M. Vincent Mottet, maire
M. Cyril Baudin, adjoint
M. Pascal Dethiollaz, adjoint

Verbaliste : Mme Arlette Blattner

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 289 de la séance du Conseil municipal du 17 septembre 2020
2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal
3. Pétition « pour un engagement de notre commune en faveur de l'accueil des réfugiés des camps des îles grecques »
4. Communications du maire et des adjoints
5. Présentation du projet de budget 2021
6. Questions orales / écrites
7. Divers

Questions du public

Le président ouvre la séance à 19h30.

Une modification de l'ordre du jour est demandée par **M. Dethiollaz**, soit l'ajout d'un point 5b concernant une proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de Frs 30'000.- destiné à offrir des bons d'achat aux habitantes et habitants de la commune d'Avully en guise de soutien à l'activité économique communale. A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal accepte cette modification.

1. Approbation du PV n° 289 de la séance du Conseil municipal du 17 septembre 2020

Mme Jendoubi relève une faute de frappe à la page 4, point 7, 3^e paragraphe : « ... pour *les* élèves... ». Le procès-verbal est ensuite approuvé par 12 « oui » et 1 abstention avec cette remarque.

2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal

Le président communique que la réponse apportée le 29 septembre au courrier de Me Roland Burkhard du 13 août 2020 concernant le développement de l'aéroport a été effectuée selon la teneur décidée lors de la séance du Conseil municipal du 17 septembre, à savoir que le Conseil municipal approuve les termes de la réponse de l'exécutif du 26 août.

Le président informe que le Bureau du Conseil municipal a remis à jour l'échéancier du Conseil municipal pour cette nouvelle législature. Toute modification fera l'objet d'une nouvelle mise à jour. **M. Mottet** fait savoir que les travaux au Moulin-Roget pour la rénovation d'un appartement et la mise en place du système passotel ont été effectués.

Le président rappelle également que les présidents de commission peuvent convoquer une séance de commission même lorsqu'il n'y a qu'un seul point à l'ordre du jour, afin d'éviter que celui-ci ne « tombe aux oubliettes ».

3. Pétition « pour un engagement de notre commune en faveur de l'accueil des réfugiés des camps des îles grecques »

Le président fait référence à une pétition de deux habitants d'Avully concernant l'accueil des réfugiés des camps des îles grecques reçue par la commune le 28 septembre 2020 et transmise au Conseil municipal. Cette pétition a été mise à l'ordre du jour conformément à l'article 33 du règlement du Conseil municipal. Le Bureau du Conseil municipal propose de ne pas entrer en matière sur cette pétition. **Le président** recommande aux élues et élus qui sont intéressés par cette cause de se renseigner directement par le biais du site internet, dont l'adresse figure sur la pétition.

4. Communications du maire et des adjoints

M. Mottet indique que, depuis juin, 7 appartements appartenant à la commune font ou ont fait l'objet de vacances et qu'ils nécessitent travaux et réattributions. 5 se trouvant dans les immeubles des 42-48 Moulin-Roget, 1 dans les villas et 1 au 29-31 route d'Epeisses. De plus, les 8 nouveaux appartements de l'îlot du presbytère sont en cours d'attribution. L'activité communale liée à ses immeubles locatifs est donc intense actuellement. **M. Fuser** a vu l'annonce publiée par la régie en charge de la location des appartements de l'îlot du presbytère et estime que la présentation des appartements ne donne pas envie de s'y intéresser. Il pense qu'il est primordial de demander à la régie de préparer un dossier plus attrayant. **M. Mottet** a fait le même constat au niveau de l'exécutif qui suivra attentivement cette question pour que les objets sortent du lot. Il a d'ailleurs demandé que les appartements soient clairement référencés dans les moteurs de recherche, ce qui génère des coûts supplémentaires à la charge du propriétaire. **M. Fuser** pense que la publicité doit être comprise dans les honoraires que la régie facture à la commune.

M. Baudin annonce :

- qu'il souhaite convoquer, éventuellement le même jour, d'une part la commission culture, sports et loisirs pour parler notamment de l'Urban training et des éventuelles alternatives existantes et d'autre part, la commission de la cohésion sociale pour aborder la problématique des jeunes et réfléchir au type d'encadrement souhaité.

- qu'il manque encore une personne, si possible faisant partie de la commission culture, sports et loisirs et du groupe Liste communale, pour l'attribution du Mérite d'Avully. **Mme Gonzalez** se propose.
- que des places de parking ont été réservées sur l'avenue de Gennecy et sur la route d'Epeisses par la RTS qui effectue un tournage dans le cadre d'une série en 8 épisodes. Il sera interdit d'y stationner le 19 octobre.

M. Dethiollaz informe :

- que l'opération « La nuit est belle » (extinction des points lumineux publics) devrait être reconduite le 21 mai 2021.
- que le taux de recyclage cantonal a passé la barre des 50% et qu'une nouvelle campagne concernant la « petite poubelle verte » sera mise en œuvre.
- que l'arrêt de bus des Bachères est à nouveau éclairé, le lampadaire solaire ayant été installé au début de ce mois.
- que le dossier des bornes de recharge pour voitures électriques, qui devaient être installées à la route d'Epeisses, est quelque peu enlisé dans les arcanes des SIG. **M. Dethiollaz** a relancé les SIG il y a quelques semaines et attend des réponses de leur part.
- que les différents points que l'exécutif souhaite aborder avec l'Office cantonal des transports, notamment la problématique du parking à Eaumorte et celle des 30 km/h sur le territoire communal, feront l'objet d'une séance entre ledit office, **M. Baudin** et lui-même.

5. **Projet de budget 2021**

5.a Présentation du projet de budget 2021

Le projet de budget 2021, ainsi que le budget d'investissement 2021, sont remis aux conseillers municipaux.

M. Mottet présente le projet de budget 2021, donnant quelques éléments de repères pour préciser le contexte, puisque le projet sera travaillé en séance de commission des finances le 26 octobre 2020 :

Le projet de budget 2021 est déficitaire pour la deuxième année consécutive, essentiellement en raison de l'entrée en vigueur de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA). Une autre loi (12007, loi modifiant la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat) autorise les communes à élaborer un budget déficitaire jusqu'à concurrence de Frs 392'000.- pour la commune d'Avully. En 2020, le déficit prévu était de Frs 288'651.-, alors qu'il est estimé, actuellement, à Frs 305'581.- pour 2021.

Le budget doit tenir compte des variations dans la péréquation financière des communes, ce qui représente un manque à gagner de Frs 300'000.- pour la commune d'Avully en 2021. L'administration fiscale cantonale du Département des finances calcule les chiffres concernant les communes, qui n'ont pas de marge de manœuvre à ce sujet.

Les charges sont globalement sous contrôle, les sommes portées au budget étant suffisantes de manière générale pour couvrir l'ensemble des prestations de la commune. Une somme plus conséquente a cependant été attribuée à certains postes, comme celui de l'entretien des arbres et des forêts pour une question de sécurité.

Les revenus augmenteront en 2021 grâce à la location des appartements de l'îlot du presbytère pour un montant estimé à Frs 200'000.-. Ces appartements généreront des charges supplémentaires à hauteur d'environ Frs 100'000.-.

La commune a repris à sa charge les repas des cuisines scolaires, dont les montants devraient être compensés par des revenus parentaux. Le salaire du personnel qui travaille dans les cuisines scolaires est désormais à la charge de la commune.

En ce qui concerne les perspectives, la situation actuelle de crise sanitaire est synonyme de diminution ou de ralentissement de plusieurs secteurs économiques, qui auront une incidence sur les entreprises, les salariés et sur la fiscalité des entreprises (personnes morales) et des personnes physiques. A cela s'ajoute

le fait que l'Etat souhaite ponctionner un certain nombre de dizaines de millions de francs auprès des communes (44 millions dans un premier temps, 90 millions dans un deuxième temps), dans le cadre de la « facture sociale ».

La commune s'est, par ailleurs, engagée à financer des futures places de crèche à Aire-La-Ville pour environ Frs 160'000.- par an.

La commune sera également amenée à élaborer un nouveau plan directeur communal au niveau de l'aménagement, ce qui signifie des études et donc des dépenses concernant entre autres le développement d'infrastructures, le remplacement de conduites d'eau d'immeubles locatifs ou des mises aux normes énergétiques (doubles vitrages, enveloppe extérieure des bâtiments).

Le budget d'investissement représente une estimation des investissements identifiés pour 2021, comme par exemple la réfection du pont d'Eaumorte, des études pour l'extension du village ou sur la zone Bachères.

5.b Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de CHF 30'000.- destiné à offrir des bons d'achat aux habitantes et habitants de la commune d'Avully en guise de soutien à l'activité économique

M. Dethiollaz a vu, comme certainement le Conseil municipal, que certaines communes ont distribué aux habitants des bons valables dans les commerces de leur propre commune, le but étant de soutenir les commerces locaux de proximité, tout en aidant les habitants de la commune. L'exécutif a souhaité distribuer des bons d'une valeur de Frs 20.- à chaque personne majeure résidant dans la commune avant la fin de l'année, dans le courant de mois de novembre. Ces bons seront valable jusqu'à fin février 2021. Cette dépense fait écho à certaines dépenses qui n'ont pu être engagées cette année en raison des circonstances, telles que celles liées aux manifestations. Mais il s'agit d'une action unique, en lien avec la crise sanitaire. Le montant demandé en crédit budgétaire supplémentaire est de Frs 30'000.-, ce qui ne veut pas dire que toute cette somme sera forcément engagée, un budget étant une limite et non pas une obligation de dépense. Il tient enfin à remercier M. Gandolfo qui s'est mis en quatre depuis le début de la semaine pour arriver à boucler cette proposition pour la séance du Conseil municipal de ce soir.

M. Fuser remercie l'exécutif pour cette initiative. Certains habitants vivent des moments difficiles. Il arrive, pour sa part, à sa limite de compréhension des incohérences qui sont imposées à la population. S'il a reçu récemment un message de l'exécutif incitant à un devoir d'exemplarité, il pense qu'en tant que citoyen, il importe aussi d'être éveillé et critique sur ce qui se passe et de ne pas accepter forcément toutes les mesures imposées.

M. Baudin n'a pu qu'adhérer à ce projet qu'il estime nécessaire de réaliser rapidement.

Vu que nombre d'entreprises, artisans, commerçants ou de producteurs souffrent des conséquences liées à la crise du Covid-19 ;

vu les efforts entrepris par le secteur privé pour tenter d'en surmonter les difficultés ;

vu que les habitantes et habitants d'Avully ont pu, durant la période de semi-confinement, découvrir ou redécouvrir qu'ils pouvaient disposer de biens et de services de proximité de qualité ;

vu que la commune d'Avully, en tant que collectivité publique, n'est pas confrontée aux mêmes difficultés, notamment en termes de trésorerie, que peut l'être le secteur privé ;

vu que les autorités politiques ont fait de la promotion et du soutien à l'économie locale l'une de leurs priorités de la législature 2020-2025 ;

sur proposition du maire,

le Conseil municipal décide

1. *D'ouvrir au maire un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de Frs 30'000.- destiné à offrir aux résident-e-s avullottes de plus de 18 ans des bons d'achat de produits ou de prestations valables auprès des entreprises, artisans, commerçants ou producteurs installés sur le territoire d'Avully.*
2. *De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2020 sur le compte 5790.00.36370.00.*
3. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.*

A l'unanimité des membres présents (13 voix pour), le Conseil municipal accepte cette proposition.

6. Questions orales / écrites

Le président n'a reçu aucune question écrite.

Dos d'âne sur la route d'Avully devant l'école

M. Deléchat a constaté que, suite aux travaux effectués sur la route d'Avully pour poser un revêtement phono-absorbant, le dos d'âne à hauteur de l'école a été supprimé. Il aimerait savoir s'il est prévu de réaménager un ralentisseur à cet endroit. **M. Dethiollaz** rappelle que la commune n'est pas le maître d'ouvrage de ces travaux. Il a cependant déjà relevé ce point et assistera à la prochaine réunion de chantier pour poser différentes questions, notamment celle du dos d'âne. Il pense qu'un marquage à la peinture est probablement prévu. **M. Deléchat** estime qu'il est important de trouver un compromis entre le bruit et la sécurité. Il a un enfant qui doit traverser tous les matins pour se rendre à l'école et il lui rappelle sans cesse les règles de sécurité, puisque les véhicules ne s'entendent presque plus. **M. Fuser** doute de l'efficacité du dos d'âne pour la sécurité des enfants. Il rappelle la proposition qu'il a faite il y a plusieurs mois de passer la route d'Avully en zone 30 km/h, qui lui semble plus adaptée.

Terrasse devant l'épicerie

M. Fuser a constaté que l'épicerie d'Avully exploite une terrasse. Il sait que les terrasses sont régies par l'autorité communale et il se demande si une autorisation a été demandée pour celle-ci. Il a un sentiment partagé sur cette terrasse, car c'est un endroit où certaines personnes passent des heures à boire des bières et finissent dans un état peu agréable. De plus, le gérant de l'épicerie estime avoir de la concurrence lorsqu'une boulangerie ouvre dans le village, alors que lui-même se place en concurrent des restaurants ou tea-rooms d'Avully. **M. Dethiollaz** a déjà eu connaissance de cette information. Il fait savoir que la terrasse de l'épicerie se trouve sur un domaine privé et que la commune ne peut pas intervenir. Elle peut uniquement se prononcer sur la demande d'autorisation concernant la terrasse, qui est en cours.

Terrain d'activité canine

M. Fuser s'interroge également sur la légitimité de l'exploitation d'un terrain privé à titre d'activité canine, terrain qui est situé face à certaines habitations de Gennecy. Cette activité génère des nuisances sonores qui sont souvent fortes et désagréables. Il se demande si la personne responsable de cette activité est inscrite professionnellement au rôle de la commune et paie une taxe annuelle. Il voudrait également savoir si des autorisations sont nécessaires pour implanter une activité canine à 100 mètres d'habitations.

7. Divers

Installation de mesure de la vitesse

M. Fuser a pris note de l'installation de mesure de la vitesse qui se trouve dans le sens de la montée depuis La Plaine en direction d'Avully. Il porte à la connaissance de l'exécutif que le petit bonhomme affiche son mécontentement à 50 km/h, alors que la route est limitée à 80 km/h. **M. Dethiollaz** estime qu'il s'agit d'une erreur de paramétrage, qu'il signalera au service compétent.

Remerciements

Le président remercie l'exécutif, ainsi que ses collègues de l'administration communale, pour l'organisation de la sortie qui a eu lieu samedi 17 octobre. Il l'a beaucoup appréciée, car il a appris des choses intéressantes sur le canton de Genève d'autrefois et sur la Genève du futur. Il s'est régalé des petites anecdotes politiques qu'il a entendues durant la journée.

Convocation de la commission de l'aménagement

M. Fuser annonce qu'il convoquera la commission de l'aménagement à la deuxième semaine de novembre.

La séance est levée à 20h20

Le Président

La Secrétaire